## **CONSEIL D'ETAT**

## **RECTIFICATIF**

Loi portant harmonisation des clés de répartition des impôts par l'Etat et les communes, du 2 décembre 2013

(Loi publiée dans le numéro 51 de la Feuille officielle, du 20 décembre 2013)

Le texte publié au chapitre IV de cette loi est incorrect. Le texte exact est le suivant:

<sup>2</sup>Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. (suppression de: à l'exception de la modification du décret approuvant une modification apportée à l'accord signé le 11 avril 1983 par le Conseil fédéral et par le Gouvernement de la République française relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers d'une part, concernant la compensation financière prévue par cet accord d'autre part, du 24 mars 1986, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.)

Neuchâtel, le 28 mars 2014